

# ÉLABORATION DU FUTUR PROJET DE TERRITOIRE CHAPELAIN



# LES AXES ET LES ENJEUX

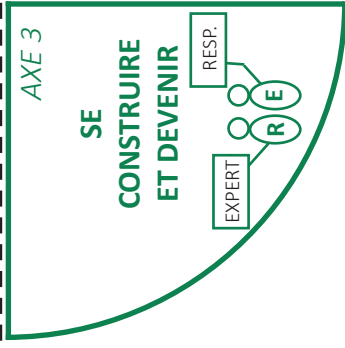
**FAVORISER  
LES INITIATIVES  
COLLECTIVES**



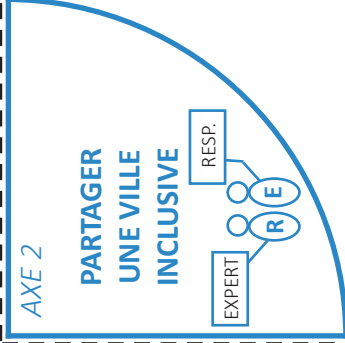
**CONFORTER  
LES PARENTS  
DANS LEUR POSITION  
DE 1<sup>ER</sup> RESPONSABLE  
DE L'ÉDUCATION  
DE LEURS ENFANTS**



**DÉCOUVRIR ET  
DÉVELOPPER  
SES TALENTS**



**TOUS  
SANS  
EXCEPTIONS**





## Qu'est-ce que la CTG ?

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf et une communauté de communes ou une commune, permettant d'optimiser l'utilisation des ressources sur le territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires, et facilite les priorités et les moyens à mettre en œuvre sur une période de un à cinq ans, dans le cadre d'un plan d'actions. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations, et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.



## Pourquoi signer une CTG ?

- Construire un projet social du territoire,
- Faciliter la prise de décision et fixer un cap,
- Adapter son action aux besoins du territoire,
- Avoir une vision globale et décloisonnée,
- Valoriser les actions menées,
- Développer une offre de service répondant aux besoins des familles,
- Permettre le maintien des ex-financements contrat enfance jeunesse.



## Comment mettre en œuvre une CTG ?

La CTG implique une mobilisation des élus locaux et de la Caf dans la conduite et le suivi de la démarche.

Elle permet d'associer les différents acteurs dans la définition et la mise en œuvre d'un projet de territoire commun.

Tout son intérêt réside dans la démarche initiée entre les acteurs, à différentes étapes :

- la préparation : s'approprier la démarche ;
- le diagnostic partagé : identifier l'ensemble des ressources et des besoins, construire une vision commune du territoire et de ses priorités ;
- la définition du plan d'actions sur une période pluriannuelle de un à cinq ans ;
- le pilotage des actions et le suivi ;
- l'évaluation des actions mises en œuvre.

# CALENDRIER DE CONSTRUCTION



## JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021 - COPIIL 1

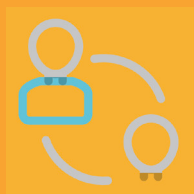
### Présentation de la démarche

Les axes prioritaires, les référents, les experts, le Padlet, la gouvernance, le cahier des charges de la Caf, l'esprit participatif, la présentation du Padlet.

## JEUDI 20 JANVIER 2022 - COPIIL 2

### Les objectifs opérationnels

Travail en sous groupes, premiers arbitrages.



## JEUDI 17 MARS 2022 - COPIIL 3

### Les propositions d'actions

Proposition d'actions : les fiches projet, le cadre de l'évaluation.

## JEUDI 12 MAI 2022 - COPIIL 4

### Le choix des actions

En plénière, présentation par axe puis par objectif de chacune des actions.



## SEPTEMBRE 2022 - COPIIL 5

### Le projet est construit.

Présentation du projet consolidé.

**Projet Éducatif Local**

*pel@lachapellesuredre.fr - 02 51 81 87 61*